

Etude de conception/réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif.

Il revient au propriétaire de choisir la filière d'assainissement non collectif adaptée à son immeuble et aux contraintes de la parcelle. Ce choix implique une bonne connaissance de son terrain et du type de sol.

Lors d'une étude à la parcelle, les propriétaires doivent veiller à ce que les personnes/bureaux d'études intervenant possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle et garantie décennale en matière de prescription/conception pour l'assainissement non collectif.

Vous trouverez donc, ci-joint, un cahier des charges qui a pour objectif de définir à minima la méthodologie à suivre pour effectuer l'étude à la parcelle en vue de l'installation d'un système d'assainissement non collectif.

Vous trouverez également ci-joint, une liste indicative et non exhaustive des bureaux d'études susceptibles de réaliser une étude à la parcelle.

METHODOLOGIE DE REALISATION D'UNE ETUDE A LA PARCELLE

L'étude préalable

Elle consiste à recueillir et interpréter les documents disponibles :

- Carte géologique : étude des formations géologiques présentes (roches), et des implications pour l'implantation du dispositif (type de sol présumé, présence potentielle de nappe, horizons plus profonds...),
- Topographique : à partir d'une carte topographique au 1/25000, ou autre, on identifie les contraintes de pente, la position du terrain par rapport au bassin versant naturel...
- Captage : la présence de captage pour l'alimentation en eau potable peut induire des restrictions sur les possibilités de réaliser un assainissement autonome (périmètre de protection),
- Extrait du cadastre : étude des surfaces disponibles et des implantations de bâtiments,
- Cours d'eau : ceux-ci peuvent induire des risques d'inondation qu'il faut prendre en compte dans l'étude du dispositif. Ils permettent aussi éventuellement d'assurer la dispersion des effluents après dépollution,

Etude sur le terrain

Elle comprend plusieurs points indispensables :

- Repérage visuel sur site des contraintes (pente, disposition des bâtiments, arbres, clôture...),
- Dispositif déjà implanté et possibilité de réutilisation,
- Levé topographique sommaire si nécessaire,
- Etude de sol avec :
 - Sondages à la tarière pour détermination des caractéristiques pédologiques,
 - Test d'infiltration

Classiquement l'étude de sol est réalisée avec une tarière à main (instrument manuel permettant de réaliser un trou de faible diamètre (environ 700mm), tout en prélevant des échantillons de sol qui sont interprétés sur place.

Au moins trois test d'infiltration à niveau constant doit être réalisés pour compléter les informations recueillies par les sondages précédents.

Pour effectuer, on réalise également un trou dans le sol, mais généralement à plus faible profondeur (60 à 80 cm), et de diamètre légèrement plus important (15 cm).

Il est absolument nécessaire de saturer en eau le sol avant de réaliser la mesure (en général, la saturation demande environ quatre heures).

Il faut aussi tenir compte des observations pédologiques et du contexte climatique, pour l'interprétation de la mesure. Ainsi un sol argileux sur lequel on réalise une mesure en période sèche donnera une valeur surestimée, car en séchant les argiles produisent des fentes ou fissures qui ne se referment qu'après une très longue période de saturation (plusieurs jours).

Conception et implantation du dispositif

En fonction des résultats des études de sol, des contraintes locales et du mode d'occupation de l'habitation (surface, nombre d'habitants), on détermine les capacités à réaliser un assainissement autonome.

Celui-ci est ensuite implanté sur carte en respectant les contraintes de recul, ou nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (éviter l'accumulation des eaux de ruissèlement, s'éloigner des arbres, éviter les zones de roulement), et en prenant en compte les souhaits du propriétaire (prise en compte des projets futurs par exemple).

Rapport d'intervention

Il comprendra :

- Un rappel de la méthodologie employée et les résultats des investigations de terrain (description des sondages, valeur de perméabilité, localisation des points de mesure..),
- Une analyse des données (taille du terrain, résultats de l'étude de sol),
- Une évaluation des contraintes (arbres, distances réglementaires, captage d'eau..),
- Une proposition de dispositif d'assainissement (type à retenir, dimensionnement, schéma de principe, implantation sur schéma et plans cotés), conforme à la réglementation,
- Le détail des prescriptions techniques de la norme DTU 64-1 (type de matériel à utiliser, conditions de mise en place),
- Les recommandations spécifiques pour le site,
- Eventuellement une évaluation du coût du dispositif,
- La date de réalisation de l'étude,
- L'organisme ayant réalisé l'étude et ses coordonnées.

LISTE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE DES BUREAUX D'ETUDES
REALISANT DES ETUDES A LA PARCELLE ANC

Nom du beau d'étude	Adresse	Téléphone
ALP' EPUR	463, route du lac 73 470 NOVALAISE	04.79.25.34.50
Alp' Eaux Claires - spécialisé en phyto-epuration	81 place de la mairie 74550 PERRIGNIER	06 64 94 92 38 - thierry.piettre@aquatiris.fr
BAPTENDIER Evelyne	5 Rue de Verdun 74200 THONON-LES-BAINS	04.50.70.47.47
D.A.E.C.	370, rue des Champagnes 73 290 LA MOTTE-SERVOLEX	04.79.96.64.88
LABEL'EAU Conseils	36, chem de la Brazière – 73000 BASSENS ou 185, rue de Bellevue - 38 530 PONTCHARRA	06 01 79 16 22
NICOT Ingénieurs Conseils	Parc Altaïs – 57, rue Cassiopé 74 650 CHAVANOD	04.50.24.00.91
GEO-ARVE	27 Rue de Messy 74300 CLUSES	04.50.96.07.54
ARCO Environnement	24, route des Creuses 74 960 CRAN-GEVRIER	04.50.23.82.61
G Environnement - Bureau d'études Goemans	6, rue des Essarts 38 610 GIERES	04.38.12.07.35
Holocène	4, rue Alsace-Lorraine 42 390 VILLARS	04.77.74.09.41
SOL ETUDE	144 Route Vernes 74370 PRINGY	04.50.09.46.60

Nota : vous êtes bureau d'étude et vous voulez apparaître sur cette liste, contactez-nous.